

**CONVENTION SUR
ESPÈCES
MIGRATRICES**Distr.
GENERALPNUE/CMS/Conf. 8.20
30 août 2005FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

HUITIEME SESSION DE LA
CONFERENCE DES PARTIES
Nairobi, 20-25 Novembre 2005
Point 19 (d) de l'ordre du jour

**COLLECTE DE FONDS DANS LE SECTEUR PRIVE POUR LA
FAMILLE DE LA CMS***(Note préparée par le Secrétaire exécutif)*

1. Conformément aux demandes formulées par le Comité permanent à la mi-2004 pour que des mesures immédiates du Secrétariat soient prises afin d'aborder les problèmes financiers de la Convention, le PNUE/CMS a désigné, en janvier 2005, un collecteur de fonds externe sur la base d'un contrat d'une durée de 14 mois. La plus grande partie des coûts du collecteur de fonds ont été couverts à ce jour par le Fonds d'affectation spéciale, avec une contribution de l'AEWA. Après mars 2006, on doit s'attendre à ce que la plus grande partie – de préférence la totalité – des coûts du collecteur de fonds soient couverts par les fonds additionnels qui sont en fait générés (c.-à-d. ne provenant pas du Fonds d'affectation spéciale de la CMS).
2. Le collecteur de fonds a préparé un document stratégique complet à la mi-février 2005 qu'il avait présenté en détail au Comité permanent de la CMS en avril. Le Comité a considéré cette stratégie comme bonne et a donné son accord de principe sur une des recommandations clés qu'elle contient – la formation d'un organe « Amis de la CMS » comme association à but non lucratif ciblée sur le secteur privé et sur les entreprises en Allemagne et offrant des avantages fiscaux aux donateurs.
3. Un compte-rendu complet de la discussion à l'occasion du 28^{ème} Comité permanent est disponible sur le site web de la CMS. Conformément à la demande du Comité, un document d'information plus détaillé sur le projet de collecte de fonds dans le secteur privé a également été diffusé aux Parties (UNEP/CMS/Inf. 8.17).
4. Durant 2005, les principaux éléments du projet étaient, entre autres, la consolidation des partenariats existants avec des entreprises (p. ex. avec National Geographic Deutschland et Lufthansa), l'établissement de nouveaux liens avec d'autres donateurs ou partisans potentiels (ex. TUI, Faber-Castell et Deutsche Post), la garantie du bon déroulement, conjointement avec le Museum Koenig, de la remise d'un prix du PNUE/CMS pour une thèse de doctorat sur la conservation des espèces migratrices, qui a déjà obtenu le parrainage de National Geographic et Lufthansa (voir aussi UNEP/CMS/Conf. 8.17), l'établissement de liens avec des organisations telles que la Chambre du Commerce de Bonn et le bureau de la bourgmestre de Bonn dont le soutien sera vital et l'établissement d'une association « Amis de la CMS », conformément à la législation allemande et aux règles de l'ONU.

5. A ce jour, environ 12 entreprises et organisations ont réagi positivement. Des informations supplémentaires sur ces entreprises et organisations figurent aux paragraphes 22-39 du document UNEP/CMS/Inf. 8.17. Une mise à jour orale sera communiquée aux Parties à la CDP, notamment une estimation du soutien que le projet a reçu ou qui lui a été promis par le secteur privé depuis son lancement en janvier 2005.

6. Le collecteur de fonds et le Secrétariat ont élaboré les statuts (i.e. les règles) pour les « Amis de la CMS », qui seront dénommés “Freundeskreis der Bonner Konvention” en Allemand (FBK). FBK sera le principal corps pour la collecte de fonds de privés et de compagnies en Allemagne. En partie, il suit les modèles des organisations nationales de support et de collecte de fonds à but non lucratif, établies par d’autres Institutions des Nations Unies, telles que UNICEF et le HCR des Nations Unies. Toutefois, une particularité du FBK est le fait qu’elle soit une organisation plus petite et plus sélective, dont le PNUE/CMS invite des membres (ciblés) à faire partie. FBK sera dirigée par un Conseil d’administration dirigé par un Président élu par le PNUE/CMS et 2/3 des autres « Administrateurs délégués » et un Trésorier élu par les membres. Il est prévu de faire enregistrer légalement l’Association à Bonn avant fin octobre 2005. L’événement du lancement de FBK est prévu à Bonn (dont le Maire a aimablement accepté d’être membre fondateur) et à la Conférence des Parties à Nairobi en novembre 2005. D’autres détails sont disponibles au paragraphe 44-46 du document UNEP/CMS/Inf.8.17.

Conclusion

7. La collecte de fonds dans le secteur privé est un challenge et une activité compétitive. La CMS dispose de certaines particularités importantes en tant que le plus ancien organe des Nations Unies ayant son siège en Allemagne et qui accomplit une mission intéressante impliquant les espèces animales en danger, et il est donc logique de concentrer nos premières campagnes de collecte de fonds sur le secteur privé dans notre pays hôte. Ceci nécessitera de la patience, et la création d’un réseau de soutien permanent par la formation du « Freundeskreis der Bonner Konvention » fait partie intégrante d’une stratégie susceptible de prendre 3-5 ans ou plus pour fournir des avantages significatifs. Suivant notre succès en Allemagne et la disponibilité du soutien logistique et politique parmi les autres Parties, le PNUE/CMS peut être en mesure d’établir des organes nationaux dans d’autres pays donateurs potentiels au cours des années à venir.

Recommandation

Les Parties sont invitées à:

- (a) Prendre note du document;
- (b) Donner leur point de vue sur les projets susceptibles d’améliorer les ressources à partir du secteur privé et les secteurs coopératifs dans leurs propres communautés des affaires ; et
- (c) Autoriser le Secrétariat à poursuivre l’initiative allemande de collecte de fonds, dans la mesure du possible sur une base d’autofinancement, pendant la période du nouveau Plan stratégique (2006-2011) proposé.